

CONDITIONS TARIFAIRES 2018
applicables à compter du 1^{er} janvier 2018

I. GESTION BTB (Formule de tarification au choix).

1) « All In ».

Cette tarification englobe la gestion des avoirs confiés, les frais de transactions et de garde des titres déposés (frais repris à la rubrique IV).

Montant des capitaux gérés	Taux annuel
jusque et y compris 1.500.000 €	1,40 %
de 1.500.001 à 2.500.000 €	1,15 %
de 2.500.001 à 10.000.000 €	1,00 %
à partir de 10.000.001 €	0,90 %

Le taux annuel de la commission « All In » est applicable sur le montant des avoirs confiés au taux de la tranche la plus élevée. La commission est prélevée trimestriellement, par anticipation, avec un minimum forfaitaire de 100 EUR (hors TVA) par trimestre et est calculée sur le montant des avoirs confiés en gestion, évalués par la Banque, au dernier jour ouvrable du trimestre écoulé.

2) « All In + Performance fee » (optionnel).

Cette tarification englobe la gestion des avoirs confiés, les frais de transactions et de garde des titres déposés (frais repris à la rubrique IV).

« All In »		« Performance fee »
Montant des capitaux gérés	Taux annuel	Taux annuel
jusque et y compris 1.500.000 €	1,10 %	5 % de l'accroissement de valeur
de 1.500.001 à 2.500.000 €	0,85 %	
de 2.500.001 à 10.000.000 €	0,70 %	
à partir de 10.000.001 €	0,60 %	

Le taux annuel de la commission « All In » est applicable sur le montant des avoirs confiés au taux de la tranche la plus élevée. La commission est prélevée trimestriellement, par anticipation, avec un minimum forfaitaire de 100 EUR (hors TVA) par trimestre et est calculée sur le montant des avoirs confiés en gestion, évalués par la Banque, au dernier jour ouvrable du trimestre écoulé.

Le « Performance fee » est calculé sur l'accroissement de valeur du portefeuille géré, entre le 01/01 et le 31/12. L'accroissement de valeur est calculé à l'exclusion des flux d'entrée et de sorties, espèces et titres. Le Performance fee est prélevé annuellement a posteriori.

3) Commission de gestion standard (optionnel).

La commission de gestion couvre les services de gestion fournis par la Banque. Elle ne comprend ni les droits de garde, ni les autres frais et commissions résultant des opérations que la gestion entraîne, tels que les frais réclamés par d'autres banques, les frais d'envoi de titres, les courtages et taxes sur opérations de bourse, etc...

Montant des capitaux gérés	Taux annuel
jusque et y compris 1.500.000 €	0,40 %
de 1.500.001 à 2.500.000 €	0,35 %
de 2.500.001 à 10.000.000 €	0,30 %
à partir de 10.000.001 €	0,25 %

Le taux annuel de la commission de gestion est applicable, par tranche, sur le montant des avoirs confiés en gestion. La commission est prélevée trimestriellement, par anticipation, avec un minimum forfaitaire de 100 EUR (hors TVA) par trimestre et est calculée sur le montant des avoirs confiés en gestion, évalués par la Banque, au dernier jour ouvrable du trimestre écoulé.

II. CONSEIL BTB (Formule de tarification au choix).

1) « All In ».

Cette tarification englobe le service de conseil fourni par la Banque, les frais de transactions et de garde des titres déposés (frais repris à la rubrique IV).

Montant des capitaux confiés	Taux annuel
jusque et y compris 1.500.000 €	1,50 %
de 1.500.001 à 2.500.000 €	1,25 %
de 2.500.001 à 10.000.000 €	1,10 %
à partir de 10.000.001 €	1,00 %

Le taux annuel de la commission « All In » est applicable sur le montant des avoirs confiés au taux de la tranche la plus élevée. La commission est prélevée trimestriellement, par anticipation, avec un minimum forfaitaire de 100 EUR (hors TVA) par trimestre et est calculée sur le montant des avoirs confiés, évalués par la Banque, au dernier jour ouvrable du trimestre écoulé.

2) Commission de conseil standard (optionnel).

La commission de conseil couvre le service de conseil fourni par la Banque. Elle ne comprend ni les droits de garde, ni les frais et taxes relatifs aux transactions effectuées, tels que les frais réclamés par d'autres banques, les frais d'envoi de titres, les courtages et taxes sur opérations de bourse, etc... lesquels seront imputés directement au client par la Banque dans le cadre de l'exécution des ordres éventuels et de la liquidation des opérations. Ces frais et taxes sont dus par transaction et sont à la charge exclusive du client.

Montant des capitaux confiés	Taux annuel
jusque et y compris 1.500.000 €	0,50 %
de 1.500.001 à 2.500.000 €	0,45 %
de 2.500.001 à 10.000.000 €	0,40 %
à partir de 10.000.001 €	0,35 %

Le taux annuel de la commission est applicable, par tranche, sur le montant des avoirs confiés. La commission est prélevée trimestriellement, par anticipation, avec un minimum forfaitaire de 100 EUR (hors TVA) par trimestre et est calculée sur le montant des avoirs confiés en gestion, évalués par la Banque, au dernier jour ouvrable du trimestre écoulé.

III. PRIVATE EQUITY BTB

Cette tarification englobe le service, fourni par la Banque, de suivi administratif (garde des titres en 'Nominatif administré', capital call, remboursement,...) des lignes de Private Equity.

Montant des capitaux confiés	Taux annuel
jusque et y compris 1.500.000 €	0,70 %
de 1.500.001 à 2.500.000 €	0,50 %
de 2.500.001 à 10.000.000 €	0,30 %
à partir de 10.000.000 €	0,25 %

Le taux annuel de la commission est applicable sur le montant des avoirs confiés au taux de la tranche la plus élevée. La commission est prélevée trimestriellement, par anticipation, et est calculée sur le montant des avoirs confiés en suivi, évalués par la Banque, au dernier jour ouvrable du trimestre écoulé.

IV. FRAIS DE TRANSACTIONS ET DE GARDE.

1) Courtages et frais sur les actions en tranches cumulées	Gestion - Conseil			Accès			
	<25.000 €	25.000 à 200.000 €	>200.000 €	<25.000 €	25.000 à 200.000 €	>200.000 €	Minima
a) Euronext	0,70 %	0,60 %	0,50 %	1,00 %	0,80 %	0,60 %	25 €
b) Groupe 2	0,90 %	0,80 %	0,70 %	1,10 %	1,00 %	0,90 %	40 €
c) Autres Marchés	Sur demande						

Groupes 2 : USA, Francfort, Londres, Zurich, Luxembourg, Madrid, Milan, Montréal, Oslo, Stockholm, Vienne, Dublin, Helsinki, Athènes

2) Courtages et frais sur les obligations en tranches cumulées	Gestion & Conseil			Accès			
	<25.000 €	25.000 à 200.000 €	>200.000 €	<25.000 €	25.000 à 200.000 €	>200.000 €	Minima
a) Euronext / Hors bourse	0,50 %	0,50 %	0,30 %	0,70 %	0,60 %	0,40%	Achat : 30 € Vente : 0 €

3) Frais d'entrée et de sortie sur les Fonds et les SICAV	Gestion - Conseil		Accès	
	Frais d'entrée :			
Trésorerie		0,00 %		0,00 %
Obligataires		1,00 %		1,25 %
Actions & Mixtes		1,50 %		1,75 %
b) Frais de sortie		Gratuit		Gratuit

4) Droits de garde

Droits de garde sur base annuelle (hors TVA) :

Montant des titres en dépôts	Taux annuel
jusque et y compris 1.500.000 €	0,20 %
de 1.500.001 à 2.500.000 €	0,15 %
de 2.500.001 à 10.000.000 €	0,10 %
à partir de 10.000.000 €	0,05 %

Les droits de garde incluent l'ensemble des frais liés aux opérations sur titres, paiements de dividendes,...

Les droits de garde sont débités trimestriellement par anticipation avec un minimum forfaitaire de 25 EUR (hors TVA) par trimestre.

Pas de droits de gardes sur SICAV monétaires et droits de souscriptions.

V. <u>TRANSFERT DE TITRES</u>	Gestion - Conseil	Accès & Private Equity
Valeurs en dépôt en Euronext	30 €	30 €
Valeurs en dépôts à l'étranger	50 €	50 €

VI. <u>FRAIS ADMINISTRATIFS</u>	Gestion - Conseil Espèces & Crédits – Private Equity	Accès
a) Emission de « chèques de banque »	10 €	10 €
b) Frais de succession	150 € minimum	150 € minimum
c) Attestation de virement	15 €	15 €
d) Attestation de notoriété	50 €	50 €
e) Frais de récupération des retenues à la source étrangères	En fonction du pays avec 50 € minimum	En fonction du pays avec 50 € minimum
f) Frais de recherches administratives	85 €/H	85 €/H
g) Frais de recherches patrimoniales	200 €/H	280 €/H

VII. <u>COMPTE A VUE</u>	Gestion - Conseil Espèces & Crédits – Private Equity	Accès
a) <u>Frais de tenue de compte</u> Ouverture et clôture de compte Redevance annuelle	Gratuit Gratuit	Gratuit 50 €
b) <u>Opération en EUR</u> Virement vers le « compte habituel » Virement SEPA*	Gratuit 5 €	Gratuit 5 €
c) <u>Transferts hors SEPA*</u> Commission de paiement + Frais du correspondant (pour les transferts avec frais à charge du donneur d'ordre)	15 € minimum + Frais appliqués par le correspondant à notre banque	15 € minimum + Frais appliqués par le correspondant à notre banque
d) <u>Taux d'intérêt Débiteurs en EUR</u> Tout montant	Taux Euribor 1M + 1,00 % Prélèvement trimestriel si le montant est supérieur à 25 €	Taux Euribor 1M + 6,00 % Prélèvement trimestriel si le montant est supérieur à 25 €
e) <u>Date de valeur SEPA*</u> Versement – Virement au crédit Retrait – Virement au débit	Jour Jour	Jour Jour
f) <u>Opérations de change</u>	0,5%	0,5%
g) <u>Envoi courrier par la poste</u> Relevés d'opération mensuels Relevés estimatif trimestriels	Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit
h) <u>Envoi d'une copie à une deuxième adresse par courrier</u>	100 €	100 €
i) <u>Envoi d'une copie par e-mail</u>	Gratuit	Gratuit
j) <u>Accès consultatif par internet avec remise d'un Digipass</u>	Gratuit	Gratuit
k) <u>Remise d'un nouveau Digipass</u>	15 €	15 €

* Single European Payment Area

VIII. TAXES ET FRAIS

Ces tarifs sont hors taxes belges et étrangères et autres frais.

IX. MODIFICATION

Les présentes conditions peuvent être modifiées à tout moment avec un préavis de deux mois.

X. GESTION DES PLAINTES

Toute plainte peut être adressée, par écrit, au Département Compliance de la Banque :

Banque Transatlantique Belgium SA,
Département Compliance
Rue De Crayer, 14
B-1000 Bruxelles
Fax : +32 (0)2 626 02 71
Email : compliance@banquetransatlantique.be

XI. OMBUDSMAN EN CONFLITS FINANCIERS

Rue Belliard 15-17, b8
B-1040 Bruxelles
www.ombudsfin.be
Tel : +32 (0)2 545.77.70
Fax : +32 (0)2 545.77.79
Mail : ombudsman@ombudsfin.be